

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 mars 2026

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

15

De votants

21

OBJET

Subventions aux associations
Année 2026

Date de la convocation : 17/02/2026

Nombre de votes pour : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. VAUCHELLE Patrick, M. LEFRANC Dominique, Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme COURSEAUX Estelle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis, Mme PRUVOST Gisèle qui avait donné pouvoir à Mme MOKRI Djamila, M. CARPENTIER Didier qui avait donné pouvoir à M. MARCHAND Jean-Pierre, M. RUCHOT Éric qui avait donné pouvoir à M. PETIT Jean-Luc, M. DELAME Cédric qui avait donné pouvoir à M. VAUCHELLE Patrick, Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique,

Absents excusés :

Mme MATS Anik, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre.

Secrétaire : Mme DELPLANQUE Sophie

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29.

VU l'avis formulé par la Commission des Finances du 9 février 2026,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'individualiser le montant global des subventions inscrites au budget 2026,

Entendu les explications formulées par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE de fixer le montant des subventions aux associations pour l'année 2026 (tableau joint en annexe)

PRECISE QUE

M. Julien NAVARRO ne participe pas au vote pour la subvention accordée au JUDO JUJITSU CLUB

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 060-216003715-20260302-03MARS26_04A-DE

M. Jean-Pierre MARCHAND ne participe pas au vote pour la subvention accordée aux JARDINS FAMILIAUX

Mme Djamila MOKRI ne participe pas au vote pour la subvention accordée au GOUT DES AUTRES

M. Éric RUCHOT ne participe pas au vote pour la subvention accordée à l'association de parents d'élèves du Collège M&G Blin

M. Patrick VAUCHELLE ne participe pas au vote pour la subvention accordée au C.J.S

AJOUTE que les crédits sont prévus à l'article 65748 du budget 2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 060-216003715-20260302-03MARS26_04A-DE

Le Maire

Denis FLOUR



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr